



La lettre d'information ravageurs du palmier

REGLEMENTATION

08 août 2014, n°13

L'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du 21 juillet 2010 modifié le 24 juillet 2014

L'arrêté du 24 juillet 2014 modifie l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier) ». Cet arrêté complète les dispositions de la stratégie n°3 de traitements préventifs, à savoir les traitements à base d'emamectine benzoate par injection dans les stipes

En effet, la période durant laquelle les applications sont possibles est prolongée, elle permet désormais d'effectuer des traitements en période automnale « du 1^{er} septembre au 15 novembre ».

Par ailleurs, les professionnels qui souhaitent mettre en application les traitements par injection d'emamectine benzoate dans les stipes de palmier sont invités à se rapprocher de la firme Syngenta par le biais de leurs commerciaux, la liste ne devrait plus être limitée.

ORGANISATION DE LA LUTTE

La région PACA a mis en place un comité régional des actions de lutte.

Placé sous l'autorité du Préfet de région ce premier comité s'est réuni le 4 juillet dernier à Hyères dans le Var. Réunissant les acteurs de la lutte (DGAL, DRAAF-SRAL, FREDON, représentants professionnels, collectivités, associations de particuliers, organismes de recherche...), il a permis dans un premier temps d'établir un bilan global de la situation dans la région et de créer **des groupes de travail** qui vont s'atteler à proposer des actions d'amélioration et de généralisation des actions menées.

Dans ce numéro:

REGLEMENTATION:

L'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du 21 juillet 2010 modifié le 24 juillet 2014.

ORGANISATION DE LA

Mise en place d'un COPIL régional en PACA.

Lettre d'information rédigée par le réseau des Fédérations de lutte contre les organismes nuisibles

Points contact en région :

Fredon Paca 04.94.35.22.84

Fredon Languedoc Roussillon 04.67.75.64.48

Fredon Corse 04.95.26.68.81